Société Centrale Canine
pour l'amélioration des races de chiens en France
155 avenue Jean Jaurès – F 93535 Aubervilliers Cedex
T +33 (0)1 49 37 54 00 – F +33 (0)1 49 37 01 20 – W www.scc.asso.fr

Procès verbal de la réunion de comité du 7 juillet 2004 à 10h00

Présents :
M. BUCHE (Président), MM. ARTHUS, EYMAR-DAUPHIN, GOUBIE, PETITDIDIER, (Vice-présidents), M. DUPAS (Secrétaire), M. SCHWARTZ (Secrétaire Général Adjoint), M. KERIHUEL (Trésorier), M. MEDARD-RINGUET (Trésorier Adjoint), Mme CHOISY, Mme ROSER, Mme THEVENON, MM. BRASSAT-LAPEYRIERE, DEPOUX, HERMEL, KARCHER, KLEIN, LE MAGNAN, METANS, PILARD, ROSHARDT, STRIBY (Membres)

Absents excusés :
MM. BOITARD – CESSOT - DE CLERCQ – HORVATH

1 – Communications du Président

- Au regard de l'importance des dossiers abordés ce jour, le Président regrette que le Comité ne soit pas au complet.

Point sur Fichier National Canin au 30 juin 2004

Le Ministère de l'Agriculture paraît avoir désormais placé le débat sur un terrain strictement technique, juridique et le cabinet du Ministre s'être dessaisi du dossier sur la DGAL.

En effet, le 25 mars dernier un courrier de la DGAL nous est parvenu pour nous proposer, si ce n'est imposer, des mesures destinées à la survie financière du Fichier et à un retour à un fonctionnement correct jusqu'au terme des conventions signées soit en novembre 2005, avec l'idée d'effectuer un appel d'offres.

Nous avons répondu le 26 avril, sous l'égide de Maître Briard, en émettant de vives réserves sur les mesures proposées et donnant un accord de principe sur deux d'entre elles.
En résumé :
1) 1ère mesure : Elle consistait à un rattrapage des retards par une entreprise de services rémunérée par le SNVEL et sous le contrôle de l'administration. Cette mesure constitue pour nous, gestionnaire du Fichier, une résiliation partielle de la convention du fait de l'administration.
2) 2ème mesure : Suppression, par avenant à la convention, de la carte T. Mesure demandée au détriment de la mise à jour du Fichier et donc de ses usagers, accord de principe de la SCC.
3) 3ème mesure : Suppression du service SCC aux usagers (prise en charge des communications téléphoniques chiens perdus/trouvés des particuliers) au prétexte que le service de recherche n'est ouvert qu'aux ayants droit. Cette mesure, directement préjudiciable aux usagers n'est juridiquement pas fondée : Rien n'interdit à la SCC, gestionnaire du Fichier, de répondre aux usagers au même titre que les autres ayants droit.
4) 4ème mesure : Rémunération des chiens pucés, par avenant à la convention, pour 2,5 € par chien, sans date d'application précisée. La SCC ne peut être que d'accord sur le principe d'une rémunération sous réserve d'une compensation financière relative aux près de 800.000 chiens pucés traités depuis janvier 2000.

Le 2 juin dernier, réponse de la tutelle :
1°) Rattrapage des retards : Que la SCC propose une entreprise
2°) Abandon de la carte T : Avenant à signer dans les 8 jours
3°) Réponse directe aux usagers : Dont acte rien ne vous l'interdit, mais le coût de ce service n'a pas à être intégré dans le montant de la redevance.
4°) 2,5 € par chien pucé : Dont acte sur votre accord de principe, quant à une éventuelle indemnisation du passé, le juge administratif règlera la question. Vous avez 8 jours pour signer et la date d'application sera la date de notre signature.

La SCC a renvoyé l'avenant à la convention signé (abandon de la carte T et rémunération de 2,5 €) le 14 juin, en rappelant ses réserves (préjudice aux usagers et absence de rémunération du passé).
Les deux autres points, suppression du service aux usagers et rattrapage des retards, n'ont volontairement pas été évoqués compte tenu des procédures juridiques en cours.

Nous n'avons pas d'autres nouvelles à ce jour.

Par ailleurs, une lettre ouverte au Président de la République est en ce moment diffusée auprès des médias par « Lobbying et stratégies ».
Nous pourrions également conforter à la rentrée notre action par l'achat d'une page dans le Monde et d'autres supports. Cet achat devant être effectué avec l'aval du Comité, une telle campagne étant financée par la SCC et non le Fichier pour des raisons liées aux procédures en cours et au déficit du Fichier. Cette dépense serait de l'ordre de 18 000 € (120 000 F) TTC.

Un courrier a été reçu hier de la DGAL nous informant que les comptes 2003 et le budget prévisionnel 2004 ne peuvent être acceptés dans l'état.

- **Négociations sociales**

Suite à la saisine de ses syndicats, en mars dernier, sur « les suites à donner à l'accord RTT de 1999 », la SCC a fait des propositions précises sur le cadre et l'enjeu des négociations qu'il conviendrait de mener :

Aboutir à un accord collectif fondé d'une part sur la nécessité d'une meilleure organisation du temps de travail et disponibilité à l'égard de nos membres affiliés (voir rapport du COPERCI) et d'autre part sur une sécurisation de tout ou partie des avantages dont bénéficient les collaborateurs, qui ne sont aujourd'hui, que des pratiques unilatérales ressortant de la bonne volonté d'une Direction, qui a laissé jusque là perdurer le préavis de la dénonciation effectuée en 2002.

Un calendrier de négociations fut établi et un travail d'étude entamé relatif aux préoccupations de la structure et de ses collaborateurs, portant tout autant sur leur avenir que sur les règles en vigueur.

Les négociations ont été placées dès le départ par une représentation syndicale sur un terrain très éloigné du projet initial, le syndicat tenant pour des acquis ce qui n'est que des usages de la SCC et prêtant de plus une durée indéterminée à l'accord RTT de 1999, ce qui à sa lecture n'est pas si évident.

Aussi, une telle incompréhension a généré la décision que chacune des parties reprenne sa liberté, plutôt que de rentrer dans un débat juridique et judiciaire ne correspondant ni à la demande initiale des déléguées syndicales ni à l'esprit des négociations tel que la Direction de la SCC désirait insuffler.

De surcroît, une nouvelle loi Fillion de 2003 oblige à la participation de tous les syndicats.

La SCC est en conséquence replacée dans sa situation antérieure, avec d'un coté un accord sur le temps de travail figé dans ses points forts et ses faiblesses, de l'autre des pratiques unilatérales, usuelles et améliorative à la fois dénoncées et prolongées à ce jour.

La résultante d'une telle situation est que sur le plan juridique, la SCC dispose à nouveau de toutes latitudes sur les pratiques unilatérales, usuelles et améliorative.

2 – Intervention GROUPAMA

Compte tenu du développement important des activités cynophiles (et par voie de conséquence des responsabilités engagées par les uns et les autres), dans un monde où le principe de précaution est devenu règle de vie, la SCC et la compagnie Groupama se sont rapprochées à fin d'étudier ensemble quels sont les besoins de la cynophilie dans le domaine des couvertures de risques, des protections juridiques et des services à offrir.

<u>4 types de cibles sont concernées</u> :

- Associations de races
- Structures régionales
- Clubs utilisateurs et licenciés
- Société Centrale Canine

La démarche de la SCC ne vise, bien entendu, ni à la promotion d'une compagnie d'assurances, ni à imposer la souscription à un contrat particulier sur lequel la Fédération n'est en aucune façon impliquée. Il s'agit de proposer un produit adapté à tous les besoins de nos membres affiliés, sur lequel ils disposeront d'une pleine liberté d'appréciation et de mise en concurrence.

Groupama a présenté au Comité un projet national répondant en tous points à cette demande, avec notamment des tarifs concurrentiels et des choix de garanties différents selon les dimensions et les activités des membres affiliés.

Cette présentation n'est en aucun un engagement de la part de la SCC.

Un dossier complet sera adressé par GROUPAMA à l'ensemble des membres du comité, et mis à disposition des cynophiles dans les centres régionaux de Groupama.

3 - Modernisation des services de la Fédération

La société U.I.E. (Urgence Informatique Europe) a été missionnée pour, d'une part, analyser la situation actuelle interne du L.O.F. et, d'autre part, proposer des axes de modernisation à court et moyen termes.

Les résultats de cette étude aussi importante qu'essentielle, menée en partenariat étroit avec tous les services de la SCC, sont présentés au Comité.

Il en est ressorti la nécessité de mettre en place dans les meilleurs délais un véritable projet d'entreprise aux enjeux et objectifs suivants :

- Amélioration du service rendu : Enrichir les données pour répondre aux besoins de demain, ouverture des processus vers l'extérieur (clubs, éleveurs, propriétaires, FCI…)
- Amélioration de l'ergonomie : Satisfaction des utilisateurs internes et internautes, gain de temps pour le traitement des dossiers par l'ergonomie et par le déport de saisie des partenaires via les interfaces Web.
- Fiabilité et accessibilité des données : Amélioration de la qualité grâce à l'unicité des données, ré- appropriation des données par les utilisateurs internes (statistiques, mailing, export Excel…)
- Promotion des services et image de la SCC : Un modèle SCC, mise en œuvre de nouveaux services (pedigree, test ADN, génétique…)

Ainsi les relations par papier ou téléphone ne seraient plus la norme,. la maintenance et l'évolutivité problématiques, les données non centralisées et difficiles d'accès.
D'un système d'information lourd, fermé et ne répondant que très partiellement aux besoins, la SCC passera à un système ouvert et performant.

La problématique du changement, sa méthodologie et les modalités de la gestion de la transition furent également exposées, avec notamment l'information, la formation et le soutien au personnel.

Différents scénarios ont été proposés au Comité qui a adopté une démarche intermédiaire visant à faciliter la transition tout en proposant rapidement de nouveaux services aux utilisateurs en interne ainsi qu'aux membres affiliés de la Fédération.

Un calendrier précis de la mise en place du projet a été défini avec une date de fin de réalisation de l'ensemble fixée à fin mars 2005.
Le Comité, son bureau et la Commission Informatique-Internet assureront un suivi très régulier des travaux en cours et du respect du planning établi, directement auprès des équipes en charge du projet : la société U.I.E. en sa mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage, la Direction Informatique (M. J.M. Loyot), et la Direction des Ressources Humaines et Financière (M. J.P. Cousin).

La SCC dispose désormais d'un véritable PROJET D'ENTREPRISE, structurel, organisationnel et humain.

Du bon aboutissement de ce projet ambitieux résultera une nouvelle image et de nouveaux services dignes de la cynophilie française.

Ce projet est l'affaire de toutes et de tous en interne, collaborateurs de la SCC dont les tâches, la formation, et les performances n'en seront que plus valorisées, Comité Directeur et Bureau.
Cette réorganisation est indispensable pour notre fonctionnement d'aujourd'hui comme de demain, la pérennité de notre association et de ses équipes en dépend.

4 – Approbation des comptes rendus des Commissions

- Commission Informatique Internet du 29 juin 2004

Après avoir rendu hommage à l'important travail effectué en amont par la Commission Informatique-Internet, le Comité donne son accord à l'unanimité sur le projet d'entreprise présenté, selon le planning prévisionnel et le scénario intermédiaire présentés par la Société Urgence Informatique Europe.
Un accompagnement externe pour la mise en place de ce projet est nécessaire et garantira le bon respect du calendrier établi.
Pour l'avenir, la SCC demeurera un acteur incontournable, par la maîtrise notamment d'une banque de données aussi performante que complète.

- Commission vénerie

Approuvé avec une légère modification en page 5 (Verneuil / Avre – 27)

- Chiens de traîneau

Le comité s'interroge sur le fait que la présidence de cette commission ne soit pas tenue par un membre du comité. Aussi serait-il opportun, conformément à l'usage établi, de désigner un nouveau président parmi les membres du Comité. La commission souhaite accueillir un nouveau membre : Mme FRITSCH. Un courrier sera envoyé à la FCI pour les classes travail.

- Commission troupeau

Compte rendu approuvé à l'unanimité.

- Commission cavage

Compte rendu approuvé à l'unanimité

- Commission de zootechnie

Compte rendu approuvé à l'unanimité

- Commission agility

Compte rendu approuvé à l'unanimité

- CUN Retrievers, Spaniels et Chiens d'Eau

Compte rendu approuvé à l'unanimité ainsi que les pièces jointes.

- Commission des expositions

Compte rendu approuvé à l'unanimité après quelques modifications.

- Commission des chiens d'arrêt

Compte rendu approuvé à l'unanimité après quelques modifications.
Le projet de règlement du BICP sera mis en application au 1er octobre 2004.

- Commission des juges et du LOF

Quelques modifications sont apportées et le compte rendu est approuvé.
Suite à un vote à bulletins secrets, le nombre de juges toutes races n'est pas augmenté.

- Commission d'Utilisation Nationale – Chiens de berger et de garde

Monsieur Didier ROSHARDT, interrogé par le Comité sur ses récentes prises de positions publiques concernant la Commission d'Utilisation Nationale- Chiens de berger et de garde, n'a pas tenu à s'exprimer, a sollicité un délai pour répondre et a accepté de se ranger à l'avis unanime des membres du Comité : Monsieur Didier ROSHARDT n'exercera plus aucune activité découlant de ses différents mandats au sein de la cynophilie jusqu'au prochain Comité Directeur.

Le compte rendu de la réunion du 2 juin 2004 est approuvé à l'unanimité.

- Commission des affiliations

  - Société Canine Régionale Corse

  Réactivation de la Société Canine Corse. Toutes les démarches ont été faites dans les règles. La Société Canine Midi Côte-d'Azur a été consultée.
  La Commission propose la mise en stage de la Société Canine Corse.
  Accord à l'unanimité.

  - Gestion de la race du Cane Corso

  Le Président de la Commission des Affiliations invite aimablement Mme THEVENON, apparentée à l'un des protagonistes, à demeurer présente dans la salle et à participer aux délibérations.
  La Commission des affiliations a reçu M. BOCHER afin qu'il présente son dossier pour le Club du Cane Corso.
  Au regard de l'abondance et surtout de la teneur des courriers et dossiers adressés par MM. BOCHER et THEVENON, appelant à une certaine réserve, le président de la Commission transmet, sans autres commentaires, l'avis de la commission, laissant au Comité le soin de décider.
  Par un vote à bulletins secrets, le Comité confie la gestion de la race du Cane Corso au Club présidé par M. Pierre BOCHER.

  - Bergers des Alpes

  Le comité est favorable à la création de deux clubs pour gérer les deux types et demande que les dossiers soient transmis pour la prochaine réunion de la Commission.

- Groupe de travail « Inséminations et Affections diverses »

Une première réunion s'est déroulée le 14 mai 2004 à l'E.N.V. de Nantes en présence de Mrs TAINTURIER (E.N.V. de Nantes), FONTBONNE (E.N.V. de Maisons-Alfort), BUFF (E.N.V. de Lyon), pour examiner divers points dont une demande d'ouverture d'une banque de semence canine à titre privé par le Dr. MIMOUNI, réputé pour sa spécialisation dans la reproduction. A cette occasion, il a été proposé un rapprochement entre l'E.N.V. de Toulouse et le Dr. MIMOUNI. Le 20 juillet dernier, une réunion a été organisée entre autre, avec Mrs DESNOYERS et BERTHELOT (E.N.V. de Toulouse) aux fins de présentation du projet. Outre la création de cette banque de semence qui a pour objectif la sélection, une collaboration entre l'E.N.V. et la B.S.P. pourrait se situer au niveau pédagogique, technique et scientifique.

5 – Exposition de Championnat NANTES 2004

Le site est très agréable. Les exposants étaient globalement satisfaits.
Le budget prévisionnel a été pratiquement respecté et la manifestation devrait dégager un excédent conforme aux prévisions.
Les remarques et observations ont été formulées sur le compte rendu de la Commission des Expositions du 7 juillet 2004.

6 – Exposition de Championnat LYON 2005

Voir les éléments repris dans le compte rendu de la Commission des Expositions du 7 juillet 2004. Il faudrait rapidement annoncer le championnat sur le site de la SCC.

7 – Questions diverses

- Classeur pour classement des standards

Présentation d'un projet d'un format intermédiaire entre le A4 et le A5. Il est urgent de faire imprimer les fiches de standard. Les points de non confirmation seront édités à part sur un livret.

La séance est levée à 18h50

Prochaine réunion de comité : 13 octobre 2004